

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire Séance du 15 décembre 2020 à 19h SALLE DES FETES GERARD CARLIER - SOLESMES

Convocation du 9 décembre 2020 Membres en exercice : 36 Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents: Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE Titulaires absents ayant donné pouvoir: M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Ouverture de la séance à 19h10.

ENREGISTREMENT ET RETRANSMISSION DE LA SEANCE

Le Président informe l'Assemblée : en ce temps de crise sanitaire, le public ne peut que trop difficilement se regrouper afin d'assister au conseil. En application de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, le Président a décidé, dans l'intention d'assurer le caractère public de la réunion du conseil, que les débats seront accessibles au public de manière électronique. L'ensemble des administrés pourront ainsi assister à la réunion du conseil communautaire sur notre Facebook.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

Après la lecture du procès-verbal de la réunion communautaire du 13 octobre par M. Christophe BISIAUX celui-ci est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

→ Décision n°2020-03 : Désignation des élus représentant la CCPS au sein des instances de décision de la société éolienne « Solesmois Energie »

Assemblée générale et au comité stratégique	Comité stratégique
Paul SAGNIEZ	Didier ESCARTIN

→ Décision 2020-04 - Marché Public - portant création d'un avenant au marché « mise à disposition de bennes, enlèvement et traitement des produits des déchèteries de Solesmes et de Bermerain », lot n°1 « Location de contenants, transport et traitement des déchets non dangereux des déchèteries de Solesmes et Bermerain »

A ce jour les déchèteries de Solesmes et Bermerain sont dépourvues de bennes destinées à la collecte des déchets bois, le bois est mis en mélange dans les bennes encombrants.

Afin de palier à ce manque et de se mettre en conformité avec la réglementation et aux recommandations DREAL, la CC du Pays Solesmois et la société COVED, exécutante du présent marché, ont convenu la mise en place d'une benne bois sur chacune des déchèteries de Solesmes et de Bermerain, destinées à contenir des déchets de bois et au traitement du bois.

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions financières de location de bennes ouvertes 30 m3, de rotation des bennes et du traitement des déchets bois.

INTERVENTION

→ Intervention du Syndicat Mixte de la Fibre Numérique 59/62

L'intervention n'a pas eu lieu et est reportée à une date ultérieure

DELIBERATIONS

AFFAIRES GENERALES

Question 1 - Deliberation 2020.85 Portant mise a disposition du service d'animations sociales de l'Etape dans le cadre de la crise sanitaire liee a la Covid-19

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles L5211-4-1 et D5211-16,

Vu les statuts et les compétences de la Communauté de Communes du Pays Solesmois approuvés par arrêté préfectoral du 16 décembre 2019.

Vu la convention de mise à dispositions partielle du service d'animations sociales de l'Etape auprès des communes dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant qu'il est nécessaire de contracter une convention de mise à disposition des services inoccupés pour le bon fonctionnement des communes durant le confinement.

Après en avoir délibéré : 2 abstentions (Mme LANZOTTI et Mme PRALAT), 1 contre (M. FLAMENGT),

Approuve la mise à disposition partielle du service d'animations sociales de l'ETAPE,

Autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

INTERCOMMUNALITE ET VIE INSTITUTIONNELLE

Question 2 - Deliberation 2020.86 Portant adoption du reglement interieur du Conseil communautaire

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-8 et L. 5211-1;

Considérant que les communautés comprenant au moins une commune de 1 000 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation ;

Considérant que le conseil communautaire de la communauté de Communes du Pays Solesmois a été installé le 16 juillet 2020 :

Vu le règlement intérieur en annexe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte le règlement intérieur de la Communauté tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Question 3 - Deliberation 2020.87 Portant autorisation au Pole d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambresis de creer un conseil de developpement territorial mutualise competent pour l'ensemble du perimetre des trois EPCI qui le compose

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le CGCT, dont les articles L5211-10-1, L. 5741-1 et L5741-2,

Vu l'arrêté préfectoral n°35/2018 en date du 23 mai 2018, portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les EPCI qui composent le PETR du Pays du Cambrésis, à savoir la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis et la Communauté d'Agglomération de Cambrai ont la volonté de créer un Conseil de développement territorial mutualisé compétent pour l'ensemble du périmètre des trois EPCI qui composent le PETR du Pays du Cambrésis.

Considérant que le conseil de développement s'organise librement ;

Considérant que les conseillers communautaires ne peuvent être membres du conseil de développement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de confier au Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays du Cambrésis la création d'un Conseil de développement territorial mutualisé compétent pour l'ensemble du périmètre des trois EPCI qui composent le PETR du Pays du Cambrésis.

Question 4 - Deliberation 2020.88 Portant presentation du Rapport retraçant l'activite du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis pour l'année 2019

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois.

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activité 2019 du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis réceptionné le 30 septembre 2020, en annexe,

Prend acte de la présentation du rapport d'activités 2019 du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis.

Question 5 - Deliberation 2020.89 Portant Presentation du Rapport d'Activites 2019 du SIDEN-SIAN

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activité 2019 du SIDEN-SIAN en annexe,

Prend acte de la présentation du Rapport d'Activités 2019 du SIDEN-SIAN.

ACTION SOCIALE

Question 6 - Deliberation 2020.90 Portant designation de deux conseillers communautaires (un titulaire et un suppleant) au sein du relais autonomie clic est Cambresis

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois.

Considérant que le renouvellement du conseil communautaire de 2020 entraîne la désignation de nouveaux représentants au sein du Relais Autonomie CLIC EST CAMBRESIS

Considérant que les statuts du Relais Autonomie CLIC EST CAMBRESIS prévoient que : le nombre de membres à désigner au sein du Conseil d'Administration est porté à 1 titulaire et 1 suppléant pour la Communauté de Communes du Pays Solesmois. Il appartient à l'organe délibérant de la CCPS de désigner en son sein des représentants.

Après en avoir délibéré,

Désigne Mme Sylviane MAROUZE (titulaire) et Mme Joselyne GILLERON (suppléante),

Autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Question 7 - Deliberation 2020.91 Portant creation d'un groupe de travail afin d'étudier les enjeux et les modalites de l'élaboration d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) sur le territoire

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois.

Vu la loi NOTRe en date du 7 août 2015,

Vu les statuts et les compétences de la Communauté de Communes du Pays Solesmois approuvés par arrêté préfectoral du 16 décembre 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la démarche,

Autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Question 8 - Deliberation 2020.92 Portant Adhesion a L'Union Nationale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS) et L'Union Departementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (UDCCAS) du Nord

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Considérant la délibération 2020.91 du 16 décembre 2020 portant création d'un groupe de travail afin d'étudier les enjeux et les modalités de l'élaboration d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) sur le territoire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les adhésions à l'UDCCAS du Nord et l'UNCCAS à compter du 1 janvier 2021,

Autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Question 9 - Deliberation 2020.93 Portant renouvellement de la convention PSO (Prestation de Service Ordinaire) avec la CAF du Nord

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Valide le renouvellement de la convention PSO auprès de la Caf du Nord,

Autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Question 10 - Deliberation 2020.94 Portant renouvellement de la convention LEA avec la CAF du NORD

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Valide le renouvellement de la convention LEA auprès de la Caf du Nord,

Autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Question 11 - Deliberation 2020.95 Portant approbation de la convention d'engagement avec l'association avenir jeunes de Caudry pour la participation des jeunes du Lalp au ski

Il est proposé au conseil communautaire de fixer le prix de vente du séjour en fonction du quotient familial (Qf) de la manière suivante :

Qf de 0 à 600 €: 175 € par jeune Qf de 601 à 1000 €: 200 € par jeune Qf sup à 1001 €: 215 € par jeune Le plan de financement est le suivant

	LALP SEJOU	JR SKI 2021	
DEPENSES		RECETTES	
16 places pour le Séjour ski	8 960,00 €	Participation des jeunes	2 450, 00 €
		Autofinancement	700, 00 €
		CCPS	3 890, 00 €
		Caf du Nord	1 920, 00 €
Total des dépenses	8 960 ,00 €	Total des recettes	8 960,00 €

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la proposition tarifaire

Autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

ENVIRONNEMENT

Question 12 - Deliberation 2020.96 Portant approbation du programme AgriBio 2021 pour l'année 2021

Le montant global du projet est de 107 044.00 € mobilisant un financement à hauteur de près de 70% par le Plan Bio (soit 75 574.92€), comme précisé par le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
AXE 1 : IMPULSER ET ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE PRATIQUES, VERS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE POUR PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU	10 337,45 €	PLAN BIO HAUTS DE FRANCE	75 574.92 € DONT 2 898.57 € AU TRAVERS DU PLAN 1M D'ARBRES
AXE 2 : VITRINE TERRITORIALE AUX CHANGEMENTS DE PRATIQUE, LA MAISON FAMILIALE RURALE D'HAUSSY	15 962,66 €	FONDS PROPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS	11 972.09€
AXE 3 : CREER UN CONTEXTE FAVORABLE : INSTALLATION, TRANSMISSION, SENSIBILISATION,	13 484,12 €	CONTRIBUTIONS DES AUTRES PARTENAIRES	19 496.98 €
AXE 4 : FAVORISER LA DEMARCHE FILIERE	17 543,55 €		
AXE 5 : EAU ET AGRICULTURE	12 447,32 €		
AXE 6 : COORDINATION/COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DU PROGRAMME	37 268,91 €		
TOTAL DEPENSES	107 044,00 €	TOTAL RECETTES	107 044.00€

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le plan de développement de l'agriculture biologique en Hauts-de-France 2017 – 2021 signé le 22 février 2018 par la Région, le Préfet de Région, les 5 Départements des Hauts de France, les Agences de l'eau Seine Normandie et Artois Picardie, la Chambre d'Agriculture, Bio en Hauts de France et A Pro Bio,

Vu la convention d'intervention n°19911 portant soutien à l'agriculture biologique et l'agroforesterie entre la Communauté de Communes du Pays Solesmois et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour le programme de la CCPS en 2020 ;

Vu la convention d'intervention n°57049 portant soutien à l'agriculture biologique et l'agroforesterie entre la Communauté de Communes du Pays Solesmois et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour le programme de la CCPS en 2018 ;

Vu la convention d'intervention n°99750 portant soutien à l'agriculture biologique et l'agroforesterie entre la Communauté de Communes du Pays Solesmois et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour le programme 2017;

Vu la convention d'intervention SRAL-PNA-2020-48 relative à l'action « Emergence du PAT » pour la création d'un projet alimentaire territorial :

Considérant que les crédits sont prévus au budget ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuver le Programme AgriBio 2021 pour l'année civile 2021 ainsi que son plan de financement ;

Autorise le Président à signer les conventions partenariales portant sur la mise en œuvre du projet « Accompagnement au développement de l'agriculture biologique sur le territoire de la CCPS » entre la Communauté de Communes du Pays Solesmois et les porteurs du Plan Bio en Hauts de France d'une part, et ses partenaires d'autre part, à savoir A PRO BIO, Initiatives Paysannes, Bio en Hauts-de-France, Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais, Maison Familiale Rurale de Haussy, Terre de Liens et le Syndicat Mixte du Bassin de la Selle, ainsi que tout document nécessaire à leur bonne exécution.

Question 13 - DELIBERATION 2020.97 PORTANT APPROBATION DE LA POURSUITE DE LA MISE EN PLACE DU DRIVE FERMIER DU SOLESMOIS AFIN DE FAVORISER LES CIRCUITS COURTS

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois.

Vu la délibération 2019.97 portant approbation du programme national pour l'alimentation (PNA 2019-2020) pour l'émergence d'un projet alimentaire territorial (PAT), et notamment son volet relatif à la définition d'un projet répondant à la demande au niveau des circuits courts sur le territoire

Vu les plans d'actions AgriBio de 2017, 2018 et 2020 de la Communauté de Communes du Pays Solesmois et leurs trois délibérations respectives, visant au maintien d'une agriculture de qualité sur le territoire

Considérant que les crédits sont prévus au budget ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la prolongation de l'abonnement pour la plateforme fermière pour 6 mois complémentaires.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Question 14 - Deliberation Portant Octroi d'une aide communautaire aux entreprises en creation et developpement

DELIBERATION 2020.98 ENTREPRISE « CABINET MAEVA HERZEEL »

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois en date du 30 mai 2018 approuvant la participation de la collectivité au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France et la signature d'une convention de partenariat ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 23 novembre 2020 ;

Considérant la demande de Madame Maeva Herzeel;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 6000€ au « Cabinet Maeva Herzeel » dans le cadre de l'aide en création d'entreprise,

Autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Les crédits relatifs à cette opération seront prévus au budget de l'année 2020.

DELIBERATION 2020.99 ENTREPRISE « SOLURENOV »

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois en date du 30 mai 2018 approuvant la participation de la collectivité au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France et la signature d'une convention de partenariat ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 23 novembre 2020 ;

Considérant la demande de Monsieur Eric Michaux ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 2.267,68€ à l'entreprise SOLURENOV dans le cadre de l'aide en création d'entreprise,

Autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Les crédits relatifs à cette opération seront prévus au budget de l'année 2020.

DELIBERATION 2020.100 ENTREPRISE « BOUCHERIE-CHARCUTERIE DU HAINAUT »

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le code général des collectivités territoriales :

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois en date du 30 mai 2018 approuvant la participation de la collectivité au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France et la signature d'une convention de partenariat ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 23 novembre 2020 ;

Considérant la demande de Madame Mélanie Havret ;

Après en avoir délibéré : 1 abstention (M. FLAMENGT)

Approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 4.200,00€ € à La boucherie charcuterie du Hainaut dans le cadre de l'aide en création d'entreprise,

Autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Les crédits relatifs à cette opération seront prévus au budget de l'année 2020.

DELIBERATION 2020.101 ENTREPRISE « DHALCI BAR »

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois en date du 30 mai 2018 approuvant la participation de la collectivité au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France et la signature d'une convention de partenariat,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 23 novembre 2020,

Considérant la demande de Monsieur Julien PLICHON,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 14.500,00€ à l'entreprise DHALCI BAR dans le cadre de l'aide au développement d'entreprise, de l'aide au maintien du dernier commerce et de l'aide à l'accessibilité,

Autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Les crédits relatifs à cette opération seront prévus au budget de l'année 2020.

DELIBERATION 2020.102 ENTREPRISE « ADL FERMETURES »

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois en date du 30 mai 2018 approuvant la participation de la collectivité au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France et la signature d'une convention de partenariat,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 23 novembre 2020,

Considérant la demande de Monsieur Michel LEROY,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 3180,00€ à l'entreprise ADL Fermetures dans le cadre de l'aide au développement d'entreprise,

Autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Les crédits relatifs à cette opération seront prévus au budget de l'année 2020.

Question 15 - PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PORTANT DELEGATION EXCEPTIONNELLE DE COMPETENCE EN MATIERE D'AIDES AUX ENTREPRISES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS.

DELIBERATION 2020, 103 ENTREPRISE « SPM - LA HUCHE A PAINS »

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n°20201379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1111-8 et L. 1511-2-I,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par la délibération n° 20170444 du Conseil régional en date du 30 mars 2017 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 29 juin 2017,

Vu la délibération n° 2020.00901 du Conseil régional Hauts-de-France en date du 10 avril 2020, relative notamment à la délégation à titre exceptionnel et temporaire aux EPCI et Communes qui le demanderont l'attribution des aides aux entreprises touchées par les conséquences du COVID-19 sur leur territoire respectif selon des modalités fixées par une convention à conclure entre la Région et la Commune ou l'EPCI,

Vu la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois et son annexe,

Vu l'arrêté 2020-1 portant signature de la convention de délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la communauté de Communes du Pays Solesmois,

Considérant la demande de Monsieur Stéphane Mantelet,

Considérant l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 23 novembre 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 1000€ à l'entreprise SPM- La Huche à Pains dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises à la suite de la crise sanitaire,

Autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Les crédits relatifs à cette opération seront prévus au budget de l'année 2020.

DELIBERATION 2020.104 ENTREPRISE « LE CELTIC »

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n°20201379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1111-8 et L. 1511-2-I,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par la délibération n° 20170444 du Conseil régional en date du 30 mars 2017 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 29 juin 2017,

Vu la délibération n° 2020.00901 du Conseil régional Hauts-de-France en date du 10 avril 2020, relative notamment à la délégation à titre exceptionnel et temporaire aux EPCI et Communes qui le demanderont l'attribution des aides aux entreprises touchées par les conséquences du COVID-19 sur leur territoire respectif selon des modalités fixées par une convention à conclure entre la Région et la Commune ou l'EPCI,

Vu la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois et son annexe,

Vu l'arrêté 2020-1 portant signature de la convention de délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la communauté de Communes du Pays Solesmois,

Considérant la demande de Monsieur Patrice Mairesse,

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 23 novembre 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 1000€ à l'entreprise Le CELTIC dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises à la suite de la crise sanitaire.

Autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Les crédits relatifs à cette opération seront prévus au budget de l'année 2020.

Deliberation 2020.105 entreprise « KATIA MOTOS »

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n°20201379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1111-8 et L. 1511-2-I,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par la délibération n° 20170444 du Conseil régional en date du 30 mars 2017 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 29 juin 2017,

Vu la délibération n° 2020.00901 du Conseil régional Hauts-de-France en date du 10 avril 2020, relative notamment à la délégation à titre exceptionnel et temporaire aux EPCI et Communes qui le demanderont l'attribution des aides aux entreprises touchées par les conséquences du COVID-19 sur leur territoire respectif selon des modalités fixées par une convention à conclure entre la Région et la Commune ou l'EPCI,

Vu la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois et son annexe.

Vu l'arrêté 2020-1 portant signature de la convention de délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la communauté de Communes du Pays Solesmois,

Considérant la demande de Madame Katia Dhennin-Mahieu.

Considérant l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 23 novembre 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 1000€ à l'entreprise Katia Motos dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises à la suite de la crise sanitaire,

Autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Les crédits relatifs à cette opération seront prévus au budget de l'année 2020.

Question 16 - DELIBERATION 2020.106 PORTANT CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET POUR LA CREATION D'UN TIERS LIEU NUMERIQUE

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Considérant la demande de soutien Tiers Lieux du Numérique sollicitée par la communauté Communes du Pays solesmois auprès de la Région HDF,

Considérant l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 23 novembre 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la candidature de la CCPS à l'appel à projet visant la création d'un tiers lieu numérique au sein de la Communauté Communes du Pays solesmois,

Autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la création du tiers lieu numérique et de signer toutes les pièces s'y rapportant.

Question 17 - Deliberation 2020.107 Portant approbation de la creation d'une marketplace pour les commerçants et artisans

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois en date du 30 mai 2018 approuvant la participation de la collectivité au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France et la signature d'une convention de partenariat,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Considérant l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 23 novembre 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la création d'une marketplace pour les commerçants et artisans du Pays solesmois,

Autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la création de cette Marketplace et de signer toutes les pièces s'y rapportant.

Question 18 - Deliberation 2020.108 Portant approbation de la mise en place d'un outil numerique (type Geoportail) pour le foncier et l'immobilier du Pays Solesmois

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Considérant l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 23 novembre 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la création de cet outil numérique,

Autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la création de cet outil numérique et de signer toutes les pièces s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

- → Information relative au lancement d'une étude d'AMO portée par le Pays du Cambrésis relative à l'accompagnement par la CCPS du projet de méthanisation du collectif Méthasolesmois
- → Dates institutionnelles à venir

17/12/2020	18h	Commission communication	Foyer rural Bermerain
06/01/2021	18h45	Commission culture	Conservatoire intercommunal

La séance est levée à 20h20

Pour affichage A Solesmes le 18 décembre 2020

Le Président, Paul SAGNIEZ



Les délibérations de la séance du Conseil communautaire du 15 décembre 2020 sont consultables :

- A l'accueil du siège de la Communauté de Communes du Pays Solesmois (Voyette de Vertain – ZAE du Pigeon blanc – 59730 Solesmes) aux horaires d'ouverture du public
- Sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays Solesmois www.ccpays-solesmois.fr
- Par mail: contact@ccpays-solesmois.fr / f.decaux@ccpays-solesmois.fr

SEANCE DE CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2020 - LISTE DES DELIBERATIONS

2020.85 Portant mise à disposition du service d'animations sociales de l'Etape dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19 2020.86 Portant adoption du règlement intérieur 2020.87 Portant autorisation au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis de créer un conseil de développement territorial mutualise compètent pour l'ensemble du périmètre des trois EPCI qui le compose Portant présentation du rapport retraçant l'activité du Syndicat Mixte du PETR du Pays du 2020.88 Cambrésis pour l'année 2019 Portant présentation du Rapport d'Activités 2019 du SIDEN-SIAN 2020.89 Portant désignation de deux conseillers communautaires (un titulaire et un suppléant) au sein du 2020.90 relais autonomie clic est Cambrésis 2020.91 Portant création d'un groupe de travail afin d'étudier les enjeux et les modalités de l'élaboration d'un CIAS sur le territoire 2020.92 Portant Adhésion à l'Union Nationale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS) et l'Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (UDCCAS) du Nord 2020.93 Portant renouvellement de la convention PSO (Prestation de Service Ordinaire) avec la CAF du 2020.94 Portant renouvellement de la convention LEA avec la CAF du NORD 2020.95 Portant approbation de la convention d'engagement avec l'association avenir jeunes de Caudry pour la participation des jeunes du lalp au ski Portant approbation du programme AgriBio 2021 pour l'année 2021 2020.96 2020.97 Portant approbation de la poursuite de la mise en place du drive fermier du solesmois afin de favoriser les circuits courts 2020.98 Portant octroi d'une aide communautaire aux entreprises en création et développement Entreprise « Cabinet MAEVA HERZEEL » 2020.99 Portant octroi d'une aide communautaire aux entreprises en création et développement Entreprise « SOLURENOV » Portant octroi d'une aide communautaire aux entreprises en création et développement 2020.100 Entreprise « Boucherie-Charcuterie du Hainaut » Portant octroi d'une aide communautaire aux entreprises en création et développement 2020.101 Entreprise « DHALCI BAR » 2020.102 Portant octroi d'une aide communautaire aux entreprises en création et développement Entreprise « ADL FERMETURES » Portant octroi d'une aide communautaire aux entreprises dans le cadre de la convention portant 2020.103 délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hautsde-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois. Entreprise « SPM - La Huche à Pains » 2020.104 Portant octroi d'une aide communautaire aux entreprises dans le cadre de la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hautsde-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois. Entreprise « LE CELTIC » Portant octroi d'une aide communautaire aux entreprises dans le cadre de la convention portant 2020.105 délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hautsde-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois. Entreprise «KATIA MOTOS» 2020.106 Portant candidature à l'appel à projet pour la création d'un tiers lieu numérique 2020.107 Portant approbation de la création d'une marketplace pour les commerçants et artisans 2020.108 Portant approbation de la mise en place d'un outil numérique (type Géoportail) pour le foncier et l'immobilier du Pays Solesmois

